

PARSAT

Parsat regroupe les 35 SSTI de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Acteurs historiques de la prévention notamment auprès des TPE et PME, notre participation à l'élaboration du PRST permet de mieux coller aux réalités du terrain et aux enjeux de préservation de la santé des salariés.

Nos professionnels interviennent, tant en observation des situations de travail qu'en suivi individuel de l'état de santé, conseillent les employeurs et leurs salariés, et les accompagnent dans la réalisation d'une démarche de prévention.

Au-delà des enjeux de santé publique portés au travers du PRST, Parsat s'impliquera dans sa mise en œuvre et son évaluation, en tenant compte des réalités locales et départementales.

U2P

L'engagement de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes dans le PRST a pour objectif de trouver des solutions simples, concrètes et applicables à la spécificité des entreprises de l'artisanat, du commerce, des services et des professions libérales. Les représentants de l'U2P souhaitent que les ressources du territoire en matière de prévention soient mieux connues et accessibles aux entreprises qu'elle représente. L'enjeu est d'accompagner les employeurs dans leurs démarches de prévention de la santé, de qualité de vie au travail et de maintien dans l'emploi des salariés. Il s'agit également d'aider et simplifier la tâche des chefs d'entreprise pour identifier les bons interlocuteurs et obtenir les bonnes réponses à leurs questions

CGT

L'ambition partagée d'un renouvellement en profondeur de la politique de santé au travail a abouti à la co-construction du PRST3. La CGT s'y est investie avec l'ambition de porter en priorité la prévention primaire et une approche positive du travail, facteur de santé.

C'est pourquoi la CGT Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée dans l'élaboration du PRST3 afin de porter les enjeux et les problématiques issus du travail. Ainsi, la CGT co-pilotera avec la DIRECCTE, une action expérimentale sur une activité professionnelle dans un secteur connaissant une forte sinistralité (Transport urbain de voyageurs).

UN TRAVAI PARTENARIAL

Partenaires sociaux, pouvoirs publics, acteurs de la prévention au niveau national et régional... le PRST3 a été construit grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Déclinaison en région

En cohérence avec ces orientations nationales, le travail d'élaboration du plan régional a été piloté par une instance réunissant, sous la présidence et l'animation de la Direccte, des représentants des organismes de prévention et des partenaires sociaux.

Outillés par un diagnostic régional des conditions de travail et des risques professionnels, 11 groupes de travail ont ainsi défini des actions pour mettre en œuvre les orientations précédentes. Ces travaux ont été rendus possibles par une large mobilisation des organismes de prévention des risques professionnels (Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes, OPPBTP, ARCMSA Auvergne-Rhône-Alpes, Aract, services de santé au travail), de l'Etat (Direccte, ARS, Draaf) et de représentants des partenaires sociaux.

Mise en œuvre et suivi

Les actions du PRST 3 sont désormais mises en œuvre par ces mêmes groupes, élargis le cas échéant aux acteurs susceptibles de faciliter leur réalisation opérationnelle. L'avancement du PRST sera désormais suivi par le comité régional d'orientation des conditions de travail.

En savoir plus 

Site risque-pme :

www.risques-pme.fr

Site de la Direccte :

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Travail-et-relations-sociales

Site du Ministère du travail :

www.travail-emploi.gouv.fr/

n°1
Oct
17

PRST3

2016
2020

BULLETIN

Plan régional santé au travail

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITO

Reffet en région de la priorité des politiques publiques accordée à la préservation de la santé au travail tout au long de la vie professionnelle, le Plan Régional Santé au Travail (PRST3) est lancé !

2 exigences ont guidé son élaboration par les partenaires régionaux. D'abord, travailler en complémentarité avec les cadres stratégiques (de l'Etat, des organismes de sécurité sociale, de prévention et des services de santé au travail...). Et en parallèle, viser l'opérationnalité. Au final, ce troisième PRST prévoit 47 actions concrètes adaptées aux enjeux de notre territoire sur 8 objectifs prioritaires parmi lesquels la qualité de vie au travail, la lutte contre la désinsertion, la prévention des TMS, celle des risques chimiques... Il s'agit d'actions nécessairement partenariales, aux effets mesurables - toutes dotées d'une organisation permettant leur pilotage. Les partenaires qui ont œuvré à l'élaboration du PRST 3 sont désormais mobilisés pour mettre en œuvre ces actions. Que cette mobilisation soit le gage d'une pleine réussite des orientations et engagements pris au profit de la prévention des risques professionnels, de la santé physique et mentale des travailleurs et du bien-être au travail !



Fruit d'un travail partenarial, le PRST3 constitue une feuille de route commune et structurante pour les acteurs régionaux en matière de santé au travail en Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en 2020. Avec un objectif : faire avancer la prévention « en amont ». Bref aperçu de ses ambitions, modalités et cibles

Ambitions du nouveau PRST.

Deux objectifs guident le PRST3 : diffuser la culture de prévention et développer la qualité de vie au travail, composante essentielle de l'intégrité des personnes et de la performance économique et sociale des entreprises. Ses ambitions sont multiples :

- Placer le travail au centre des préoccupations et la culture de prévention au cœur de toutes les actions.
- A rebours d'une vision centrée sur la réparation, privilégier la promotion de la santé et le bien-être des travailleurs. En effet mettre en œuvre une démarche de prévention, ce n'est pas seulement prévenir les risques, mais, en amont de la surveillance des accidents et maladies, concevoir de manière plus ambitieuse un travail qui prenne en compte les enjeux de santé.
- Mettre en évidence l'intérêt des acteurs à investir dans la prévention.
- Promouvoir la qualité de vie au travail comme enjeu essentiel.
- Promouvoir le maintien dans l'emploi comme facteur de santé et d'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé.

Quelles modalités d'action sont prévues ? A qui s'adressent-elles ?

Information, sensibilisation, formation, évaluation des risques, etc. Par des actions adaptées aux enjeux et au terrain, le PRST prévoit d'accompagner les chefs d'entreprise et les salariés ou leurs représentants afin de développer la culture de prévention et d'améliorer la qualité de vie au travail. Le plan s'adresse également aux structures qui conseillent les entreprises, telles que les branches professionnelles, les services de santé au travail, les établissements et organismes de formation, les consultants. Avec un point de vigilance: que les outils et dispositifs déployés soient aisément accessibles pour tous..

Des exemples d'actions ?

La lutte contre la désinsertion professionnelle figure parmi les priorités du nouveau PRST. Le plan prévoit notamment de favoriser le déploiement d'actions liées à la construction des parcours professionnels ainsi que des actions permettant de sensibiliser employeurs et salariés à l'usure au travail et aux enjeux du maintien dans l'emploi. Un observatoire des inaptitudes outillera les acteurs dans leurs choix stratégiques.



AGENDA

Dernier trimestre 2017

Séminaire de présentation du PRST

14 novembre 2017

Colloque Supply chain

7 décembre 2017

Forum Elence (Santé, qualité de vie au travail, performance globale des entreprises)

23 puis 30 janvier 2018

Réunion des désamianteurs : à Lyon et à Clermont-Ferrand

PAROLES DE NOS PARTENAIRES

OPPBTP

Le plan stratégique Horizon 2020 porte l'ambition des branches du BTP en matière de Santé et Sécurité au Travail. La réalisation de ce plan s'inscrit en lien avec la dynamique du Plan santé au travail 3 (PRST3) qui traduit une mobilisation collective pour répondre aux grands enjeux du BTP en prévention.

Cette convergence se retrouve à différents niveaux : favoriser la culture de prévention, agir en prévention primaire pour réduire l'usure professionnelle et la pénibilité, agir sur les risques professionnels prioritaires, constituer un réseau coordonné d'acteurs de la prévention, proposer une offre de services en direction des entreprises, en particulier des PME-TPE.

CARSAT

Les Carsat de Rhône-Alpes et d'Auvergne coopèrent pour co-construire ce 3ème PRST. De la santé au travail au maintien dans l'emploi, tous les services tendent vers cette ambition commune de préserver la santé des salariés et de promouvoir des organisations saines et sûres aptes au développement des entreprises. Le système de cotisation ATMP, dénommé tarification, permet à l'Assurance Maladie Risque Professionnel d'être un assureur social équitable. Le service Prévention déploie ses programmes d'actions sur des secteurs d'activité ciblés comme les plus sinistrés et en orientant les entreprises vers la démarche de prévention la plus appropriée à leurs besoins. Enfin, le service social accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé via un dispositif de prévention de la désinsertion professionnelle.

ARACT

Cela fait plus de 15 ans que l'Aract contribue avec ses partenaires à mettre en œuvre des actions en matière de santé au travail, à partager des méthodes et diffuser les enseignements. Le PRST3 est un espace privilégié pour renforcer ces coopérations autour d'actions concrètes et prendre en compte les préoccupations des acteurs d'entreprise. Avec le PRST3, l'Aract s'engage pour promouvoir la qualité de vie au travail, la prévention des RPS, des TMS et de l'usure professionnelle ; autant d'occasions de mettre à profit les connaissances du réseau Anact-Aract, notre capacité d'expérimentation et notre approche des dynamiques sociales dans les entreprises.

MSA

La MSA est engagée dans un plan Santé-sécurité au travail 2016-2020 qui concerne les métiers de l'agriculture et filières agricoles les plus à risques et pour lesquels la MSA veut agir au cours des cinq prochaines années. La prévention primaire est positionnée dans le plan agricole comme l'orientation stratégique fondamentale, un préalable à toute démarche de prévention. La MSA s'implique dans le PRST3 en pilotant des actions sur 3 thèmes prioritaires : les chutes de hauteur, l'exposition des salariés au risque chimique et les TMS.



Quelques chiffres clefs

3

Axes stratégiques

8

Objectifs opérationnels

26

Fiches actions

47

Actions

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Retrouvez-le-plan-regional-de-sante-au-travail-2016-2020-Auvergne-Rhone-Alpes>